

AVIS

DE MISE À DISPOSITION DU PUBLIC

Permis d'aménager portant l'installation d'une cabane d'entretien des marais

Par arrêté en date du 13 juillet 2021, Monsieur Le Maire des Sables d'Olonne a ordonné l'ouverture d'une mise à disposition portant sur la demande de permis d'aménager formulé par Monsieur DUMAS Joël pour le projet d'installation d'une cabane, destinée à l'entretien des marais

- PA 085 194 24 A0001 : Rue de la Bréchoire, parcelle cadastrée n°166 K 1237

La mise à disposition du public se déroulera du **mardi 2 avril 2024 (8h30) au mardi 16 avril 2024 (17h30) inclus**, soit pendant 15 jours consécutifs.

Les pièces des dossiers ainsi qu'un registre de recueil des observations, seront déposés pendant la durée de la mise à disposition :

- à la Mairie des Sables d'Olonne - 21, place du Poilu de France - 85118 Les Sables d'Olonne pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture :
Les lundis, mardis, mercredis, jeudis et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- à la Mairie annexe d'Olonne sur Mer - Rue des Sables d'Olonne - 85340 Les Sables d'Olonne pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture :
Les lundis, mardis, mercredi et jeudi et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- à la Mairie annexe du Château d'Olonne - 53, rue Séraphin Buton - 85180 Les Sables d'Olonne pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture :
Les lundis, mardis, mercredi et jeudi et vendredis : de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h30.
- à la Mairie annexe de la Chaume - Quai Rousseau Méchin - 85108 Les Sables d'Olonne pendant la durée de la mise à disposition aux jours et heures habituels d'ouverture :
Les lundis, mardis, mercredi et jeudi et vendredis : de 9h00 à 12h00
- sur le site internet de la ville des Sables d'Olonne : www.lessablesdolonne.fr

Chacun pourra prendre connaissance des dossiers et consigner éventuellement ses observations sur le registre de recueil des observations ou les communiquer via l'adresse mail dédiée : ppve@lessablesdolonne.fr

À l'issue de la mise à disposition et avant de prendre sa décision, la commune des Sables d'Olonne en établit le bilan. Ces bilans seront annexés aux décisions des demandes de permis d'aménager.

Toute information sur la procédure et le projet pourra être obtenue auprès de la Ville des Sables d'Olonne (ppve@lessablesdolonne.fr).